

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 591/2019
Date: 5 juin 2019
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 856438
Classification: Non classifié

Rapport de gestion 2018 de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sont définis dans la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne ainsi que dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif à la BFH pour les années 2017-2020 (ACE 1311/2016).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la BFH a fourni de bonnes prestations en 2018. Le rapport de gestion de cette dernière montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- En 2018, les 6970 étudiants et étudiantes immatriculés à la BFH étaient répartis entre 30 filières de bachelor (5689) et 23 filières de master (1281). A cela s'ajoutent 2512 diplômes sanctionnant des formations continues (CAS, DAS et MAS/EMBA).
- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), durant le semestre d'automne 2018, près de 78 500 étudiants et étudiantes suivaient une formation dans une haute école spécialisée suisse, soit 2,6 pour cent de plus que l'année précédente. La croissance enregistrée pour la BFH s'élève à 0,5 pour cent. Le département Gestion en particulier a perdu des parts de marché : la part d'étudiants et d'étudiantes de bachelor et de master qui y sont inscrits est passée de 5 pour cent (en 2017) à 4,5 pour cent (en 2018). En revanche, la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) ainsi que le département Travail social ont gagné un demi-point de pourcentage en parts de marché. En fin de compte, la part d'étudiants et d'étudiantes inscrits à la BFH a légèrement baissé pour atteindre 9,2 pour cent (contre 9,4 pour cent en 2017). Enfin, le nombre de nouveaux étudiants et étudiantes en bachelor enregistré au semestre d'automne 2018 était supérieur de 1,6 pour cent par rapport à l'année précédente.
- Le bilan des flux d'étudiants et d'étudiantes au titre de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) s'est détérioré. Alors que les dépenses liées aux étudiants et étudiantes bernois qui fréquentent une haute école spécialisée dans un



autre canton ont continué d'augmenter, le montant des contributions AHES perçues par la BFH a pour la première fois été inférieur à la valeur enregistrée l'année précédente (- 2 %). Ainsi, les recettes de la BFH s'élèvent à 34,5 millions de francs, auxquelles s'opposent des dépenses d'un montant de 39,5 millions de francs. A l'instar des années précédentes, la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW), voisine de la BFH, a été l'école spécialisée extracantonale à accueillir le plus d'étudiants et d'étudiantes bernois. La BFH a déjà pris plusieurs mesures pour contrer cette tendance en accroissant son attrait. Certaines d'entre elles, comme la refonte des programmes d'études en architecture et en travail social ainsi que la création de la filière de bachelor en génie industriel en 2017, ont de premiers effets tangibles sur les statistiques. A moyen terme, la réorganisation et la refonte de filières d'études importantes, notamment dans le département Gestion, devraient aussi contribuer à accroître l'attrait des offres proposées par la BFH.

- Les centres interdisciplinaires de la BFH ont été étudiés de près en 2018. Ils ont pour but d'être des « phares » et de contribuer au profil de la BFH. Le centre « Nahrungsmittelsysteme » (systèmes agroalimentaires) sera poursuivi au niveau des départements ; les autres gardent leur forme actuelle. Par ailleurs, le centre « Energiespeicherung » (stockage d'énergie) a connu le plus grand rayonnement en 2018 : l'eDumper, le plus grand véhicule électrique au monde, a fait la une des journaux en Suisse et à l'étranger.
- D'importantes mesures de réorganisation ont été prises au début de l'exercice 2018. Les départements Santé, Gestion et Travail social sont devenus indépendants et développent de nouvelles stratégies à leur niveau. De plus, les départements Santé et Gestion bénéficient chacun d'une nouvelle direction depuis début 2018. Le conseil d'école a ainsi élu Anna Maria Riedi à la tête du département Travail social à compter du 1^{er} avril 2019. Par ailleurs, les nouveaux vice-rectorats de l'enseignement et de la recherche ont débuté leurs activités en 2018 et font avancer le développement des filières d'études et des compétences en matière de recherche dans toutes les disciplines.
- Le conseiller aux Etats Werner Luginbühl et Christian Martens ont rejoint le conseil d'école de la BFH en 2018, le premier en tant que membre élu par le Conseil-exécutif et le second en tant que représentant du corps étudiant.
- Les deux projets de campus ont atteint des objectifs importants. Parallèlement aux travaux d'excavation pour le Campus Biel/Bienne, le Service archéologique du canton de Berne a sécurisé des vestiges de palafittes préhistoriques. S'agissant du Campus Berne, le Grand Conseil a approuvé le crédit d'étude en mars 2018 et le projet « Dreierlei » a remporté le concours d'architecture organisé par l'Office des immeubles et des constructions.
- Les coûts par place d'études ont augmenté, à l'échelle suisse, de 2,5 pour cent par rapport à l'année précédente. La BFH a pu maintenir l'augmentation de ses coûts dans ce cadre (+ 2,4 %). Ainsi, au niveau des départements, ses coûts restent dans la moyenne suisse.

- Après un léger recul en 2017, les fonds de tiers dans la recherche appliquée et développement ont pu être de nouveau légèrement accrus en 2018. La BFH a ainsi perçu des fonds de tiers à hauteur de 33,1 millions de francs (contre 32,7 millions en 2017). En outre, le nombre de partenariats pratiques conclus avec l'économie, la société, la culture et les pouvoirs publics reste constant.
- Les comptes annuels 2018 de la BFH bouclent sur un déficit de 3,4 millions de francs. Le résultat d'exploitation s'élève quant à lui à – 1,5 million de francs, ce qui correspond aux attentes. Dans le plan financier, cette perte a été prévue dans les réserves au vu des dépenses spéciales liées aux campus Biel/Bienne et Berne.
- La contribution cantonale s'est élevée à 113 millions de francs, soit 38,7 pour cent des revenus de la BFH. Les mesures arrêtées dans le cadre du programme d'allègement (PA) 2018 ont eu, pour la première fois en 2018, des répercussions sur la contribution cantonale versée à la BFH. Ainsi, suite à la mesure « Augmentation de 400 francs par an des taxes d'études pour les étudiants et étudiantes étrangers », cette contribution a été réduite de 25 000 francs.
- La légère hausse des revenus est en premier lieu due à l'augmentation des fonds de tiers dans les domaines de la recherche, de la formation continue et des services (+ 2,2 millions de francs au total).
- Du côté des charges, le personnel a engendré des dépenses supplémentaires d'un montant de 6,8 millions de francs par rapport à l'année précédente. Cette hausse est imputable aux augmentations de salaire et à l'accroissement des effectifs. Par ailleurs, le résultat du marché des capitaux a grevé les comptes annuels de la BFH de 1,9 million de francs. Le capital propre de la BFH inscrit au bilan des comptes annuels a ainsi été ramené à 43,7 millions de francs.
- L'entretien de controlling entre la Direction de l'instruction publique et la BFH a eu lieu le 16 octobre 2018. La Direction de l'instruction publique a constaté que la BFH remplissait entièrement et en fournissant une qualité élevée le mandat que lui attribue la législation et qu'elle avait en majorité atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles s'est consacré au rapport de gestion de la BFH le 23 avril 2019.

2. Bases légales

- Articles 46 et 56, alinéa 2 de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB ; RSB 435.411)
- Article 69, alinéa 3 de l'ordonnance du 5 mai 2004 sur la Haute école spécialisée (OHESB ; BSG 436.811)

3. Proposition

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique,

il est arrêté ce qui suit :

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport de gestion 2018 de la BFH.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier :
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2018 de la BFH